



CONSTRUCTIONS NOUVELLES ayant :	En droit commun		En secteur protégé (1)	
	Constructions nouvelles d'une hauteur \leq 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur \leq 12 m	Constructions nouvelles d'une hauteur > 12 m
Une emprise au sol ET une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	Pas de formalités Code de l'Urbanisme R421-2 a)	Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-9 c)		
5 m²				
Une emprise au sol OU une surface de plancher supérieure à 5 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-9 a)		Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-11 a)	Permis de Construire Code de l'Urbanisme R421-1
20 m²				
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 150 m²	Permis de construire Code de l'Urbanisme R421-1			
150 m²				
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 150 m²	Permis de construire <u>avec architecte</u> Code de l'Urbanisme R431-2			

(1) Secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle, cœur d'un futur parc national et cœur de parc national.